VOLFONI S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital social de 82.000 euros
Siège social 16, rue du Pont Neuf 75001 Paris
RCS Paris 494 613 607

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le vendredi 29 octobre à 17 heures,

Les associés de la société se sont réunis dans les locaux de son conseil juridique, 8 avenue de Messine à Paris (75008) en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président de la société, Monsieur Thierry Henkinet.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, en son nom propre et au titre des pouvoirs dont il est investi.

Monsieur Thierry Henkinet préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur Renaud Van Lith, gérant de la société JPEG-TECHNO.COM assume les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Charles Alluaume, avocat à la Cour, conseil de la société, assume les fonctions de Scrutateur

Madame le Commissaire aux Comptes, Mme Monique Millot Pernin, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Après décompte des pouvoirs et contrôle des émargements de la feuille de présence, le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la majorité absolue des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer

Le Président met à la disposition des associés
Une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes
Un exemplaire des statuts de la Société à jour

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée
Le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et à l'article 15 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

- Agrément des sociétés ABLE TECHNOLOGIES et HEMAJETT comme nouveaux associés de la société
- Transfert du siège social de la société
- Modification des statuts.

RVL TLF CA

Puis, le Président ouvre les débats.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide sur proposition du Président, de procéder au transfert du siège social de la société au 49 avenue Pierre Grenier à Boulogne Billancourt (92200) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont l'ancienne version lisait

« ***Article 4 – Siège social***

Le siège social est fixé au 16, rue du Pont-Neuf – 75001 Paris. »

est remplacée par le texte suivant

« ***Article 4 – Siège social***

Le siège social est fixé au 49, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne Billancourt. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président indique l'intention de Monsieur Patrick Zucchetta 11.000 des 12.300 actions Volfoni qu'il détient à une société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de formation dénommée ABLE TECHNOLOGIES.

Les associés sont consultés conformément aux dispositions de l'article 10.2 des statuts de la société pour agréer la société ABLE TECHNOLOGIES comme nouvel associé.

Cette résolution en faveur de l'agrément de la société ABLE TECHNOLOGIES, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président indique l'intention de Monsieur Hervé Baujard 1.050 des 4.100 actions Volfoni qu'il détient à une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée HEMAJETT

Les associés sont consultés conformément aux dispositions de l'article 10.2 des statuts de la société pour agréer la société HEMAJETT comme nouvel associé.

Cette résolution en faveur de l'agrément de la société HEMAJETT, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les associés du projet de transformation de la forme sociale de la société Activeyes SAS en société à responsabilité limitée.

Il rappelle que la société Activeyes est détenue à 100% par la société Volfoni SAS et que cette transformation serait décidée par le biais d'une décision de l'associé unique prise par Volfoni SAS.

Les associés lui donnent acte de ce projet et l'approuvent par avance s'il devait se réaliser Cette approbation, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président les en remercie et leur indique que ce projet, s'il devait se réaliser, le serait vraisemblablement avant le 31 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal, qui après lecture a été signé par le Président de séance, le Scrutateur et le Secrétaire.

M. Thierry Henkinet
Président de séance

M. Renaud Van Lith
Scrutateur

M. Charles Alluaume
Secrétaire